

Uvrier, le 22 juin 2022

*Par courriel et courrier*

Monsieur le Conseiller d'Etat  
Christophe Darbellay  
Chef du DEF  
Place de la Planta 1  
1950 Sion

## **Retours suite à l'AD de la SPVal 2022**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par la présente, nous tenons à vous remercier pour votre participation ainsi que pour les informations que vous avez transmises aux délégués de la SPVal le samedi 11 juin 2022 à St-Gingolph.

Lors de cette AD 2022, les délégués ont adopté une résolution qui demandait la revalorisation des *conditions pour les enseignants AC&M et, plus particulièrement, pour les collègues issus du cursus PIRACEF sous la forme :*

- *d'une modification de la classe salariale*
- *d'un plein temps (100%) en dessous de 32 périodes.*

Les projets du DEF-SE pour la revalorisation de l'enseignement primaire doivent prendre en compte ces éléments pour que l'ensemble des collègues généralistes, spécialistes ou spécialisés puisse en bénéficier.

Une des préoccupations des délégués est de connaître les calendriers des différentes introductions relatives aux nouveaux moyens ainsi que les Formations Continues Obligatoires liées. Lors de votre intervention, vous avez mentionné certains éléments. Nous nous permettons de vous demander un récapitulatif de la planification pour les prochaines années 2022-2023-2024-2025.

Différentes interventions ont mentionné la difficulté pour certains collègues de coordonner un travail à temps partiel dans différentes classes. La limite du 1,5 jour dans une classe, mentionnée dans la directive, est souvent appliquée de manière contraignante sans tenir compte d'une autre activité d'enseignement. Les messages transmis par les représentants du SE encouragent les collègues à échanger avec la direction, contacter l'inspectorat voire le Service en cas de problématiques. Nous relevons que, lors des AG des districts de la SPVal, la limite à 1,5 jour a été mentionnée comme une cause de vives tensions entre des enseignants, des directions ou l'inspectorat. Certaines directions ont également relayé une difficulté à faire reconnaître des organisations souhaitées. La liste des cas particuliers, qui a été mentionnée, n'est pas en notre possession et semble déjà ne pas couvrir toutes les situations.

La SPVal se tient à disposition pour travailler en partenariat avec le SE autour des différentes mesures pour la revalorisation et l'attractivité de la profession : baisser le pensum des enseignants primaires pour un plein temps, revisiter le cahier des charges, instaurer une revalorisation du titulariat, ...

Les demandes d'aide, d'écoute, de soutien et de conseils professionnels et personnels des enseignants par une nouvelle structure devraient pouvoir intégrer, de manière globale, l'ensemble des points liés à la santé (psychique, physique, sociale) des collègues et ne pas se limiter à une gestion des conflits stricto sensu.

Le Comité Cantonal de la SPVal tient à vous remercier, vous et les représentants du SE, pour le temps pris à écouter et à échanger avec de nombreux délégués. Ces derniers avaient à cœur de faire part de certaines situations vécues qui font aussi le quotidien des enseignants valaisans. Ces collègues suivront certainement les conseils transmis et contacteront (si ce n'est pas déjà fait) le SE pour la suite des démarches.

Nous profitons de ce courrier pour vous annoncer la date de notre AD 2023 à laquelle vous serez cordialement convié et pour laquelle nous vous invitons à réserver la date :

**Assemblée des Délégués : le samedi 3 juin 2023 à Bruson**

D'ici là et jusqu'à la fin juin, le Président de la SPVal est à disposition pour répondre aux questions du SE afin de faire avancer certains dossiers qui seront certainement repris au mois d'août 2022.

D'ores et déjà, nous vous remercions pour le traitement des différentes demandes et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Olivier Solioz  
Président



Anne-Marie Mesiano  
Administratrice



**Copies à :** M. Jean-Philippe Lonfat, Chef du SE  
M. Michel Beytrison, Adjoint au SE